



Avis De Mise Hors Service / En Service d'un Système de Protection Automatique d'Incendie

Groupe		Site	
Adresse			
Coordinateur de la mise hors service		Visa Responsable Sécurité	

A. MISE HORS SERVICE

TYPE D'ÉQUIPEMENT HORS SERVICE			
Sprinkleur (poste(s) n°)		Réseau enterré	
Pompe incendie		Centrale d'alarmes	
Réserve d'eau		Extinction automatique à gaz	
Réseau d'eau public		Autre	
ZONE AFFECTÉE (précisez l'emplacement et les installations impliquées)			

RAISONS DE LA MISE HORS SERVICE / COMMENTAIRES

PRÉCAUTIONS PRISES (voir explications au verso)			
Information de la direction		Interdiction de fumer	
Information des pompiers / équipe d'intervention		Travail en continu jusqu'à remise en service	
Augmentation des rondes de surveillance		Alimentation provisoire en eau	
Lances d'incendie en batterie		Arrêt des opérations dangereuses	
Arrêt des travaux par points chauds		Autre	
Date et heure prévues		Autorisé par	
Date et heure effectives		Mis hors service par	

B. REMISE EN SERVICE

Date et heure de remise en service	Par
Test de vidange effectué au poste de contrôle par	

Précautions à prendre lors de toute mise hors service d'équipement de protection incendie :

AVANT ET PENDANT LES TRAVAUX :

- Planifiez et préparez le travail avant la mise hors service, afin que l'interruption de protection soit la plus courte possible
- Evitez les mises hors services la veille de période inoccupée (congés, jours fériés, week-end...)
- Evitez de mettre plusieurs postes de contrôle de sprinkleurs hors service en même temps. Effectuez, dans la mesure du possible, les travaux par zone, afin de réduire l'étendue de la zone non protégée
- Si les travaux doivent durer plusieurs jours, étudiez la possibilité de remettre en service l'installation de protection chaque soir
- Utilisez les vannes de sectionnement existantes pour isoler la zone concernée de manière à conserver le maximum de protection en service. Ne mettez les sources d'eau hors service que lorsque c'est indispensable
- Informez les responsables du ou des bâtiments où la protection est hors service afin qu'ils veillent tout particulièrement au respect des consignes de sécurité durant l'absence de protection et qu'ils reportent à plus tard les opérations dangereuses
- Informez les membres des équipes d'intervention ainsi que les pompiers
- Interdisez tout permis de feu dans la zone protection incendie
- Interdisez de fumer dans la zone concernée
- Organisez des rondes de surveillance (minimum une ronde par heure) dans toute la zone sans protection lorsque celle-ci est inoccupée
- Déroulez les RIA situés dans la zone et établissez des lances sur les poteaux incendie situés à proximité afin de permettre une intervention rapide

À LA FIN DES TRAVAUX :

- Assurez-vous que toutes les vannes des systèmes de sprinkleur et des sources d'eau ont été réouvertes et cadenassées ou scellées en position ouverte
- Faites un test de contrôle au niveau de chaque poste de contrôle de sprinkleurs concerné en ouvrant à fond la vanne de vidange de 50 mm. La pression ne devrait pas chuter de manière significative et elle devrait remonter rapidement à sa valeur initiale dès que la vanne de vidange est fermée
- Informez du rétablissement de la protection les personnes qui ont été prévenues de la coupure

Si la mise hors service dépasse 12 heures ou si elle est due au déclenchement d'un système de protection automatique d'incendie, envoyer ce formulaire par mail au département prévention de MS AMLIN : prevention@msamlin.com